

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 Avril

L'an deux mil seize,

Le 3 Mai 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS: AUBIN J, STONE A, COWLES K, DELAIRE F, REVRANCHE MF, CAHIER Ch,
MORIN H, COURTOIS F, VIDAULT W, POUPIN A, AIRVAULT JL

REPRESENTÉS : RENAUD F, MERCIER S,

ABSENTS : BAILLARGE I, LANGLAIS J Ch

SECRÉTAIRE : AIRVAULT JL

Objet : Validation du Procès-verbal du 15 Avril 2016

Une observation est formulée concernant le vote des subventions : le fait de mettre à disposition des salles ce n'est pas une subvention mais un avantage en nature. Après avoir pris note de cette observation le Conseil valide le procès-verbal du 15 Avril.

Objet : Information sur le projet d'extension de l'office de la salle des fêtes

Mr le Président informe le conseil que des pistes d'économies ont été trouvées, et des travaux pourraient être effectués en régie. Une réunion est prévue mercredi pour étudier les éléments qui doivent être fournis par l'architecte. La décision quant à la poursuite de ce projet sera à prendre au prochain conseil municipal.

Objet : Licence IV

Mr le Maire informe que la commune de Bouin a confirmé son prix de vente de la licence IV à hauteur de 4 500€. Après délibération le conseil décide de ne pas acheter cette licence.

Objet : Travaux 2016

Travaux Bâtiments :

Concernant le mur du cimetière l'adjoint bâtiments informe que 2 entreprises ont été consultées. Une seule a répondu. La deuxième réponse est attendue à défaut et afin de pouvoir délibérer, un deuxième devis serait demandé. Le sujet est reporté au prochain conseil.

Travaux de Voirie

PATA

Le responsable voirie informe que 2 devis ont été demandés pour la réalisation du PATA. Le montant du devis de l'entreprise BARRE s'élève à 16 320 € TTC et celui de l'entreprise BERNARD à 17 760€ TTC.

Le conseil retient le devis de l'entreprise BARRE pour le PATA.

Sablage

Le responsable voirie informe que 2 devis ont été demandés pour la réalisation du sablage des chemins. Le montant du devis de l'entreprise BARRE s'élève à 24 330€60 TTC et celui de l'entreprise BERNARD à 25 007€88 TTC

Le conseil retient le devis de l'entreprise BERNARD pour le sablage des chemins pour une épaisseur plus importante et pour la qualité proposée.

Objet : Autorisation générale et permanente de poursuites

Mr le Maire informe qu'en juillet 2014 le conseil a voté pour poursuivre au cas par cas. Aujourd'hui la trésorerie nous demande d'établir des seuils pour pouvoir lancer les poursuites générales et de façon permanente.

Le conseil valide les sommes proposées en fonction de l'acte énoncé :

Étape	Acte	Seuil	Délai avant chaque étape
	Avis des sommes à payer	5 €	Sans objet
	Lettre de relance	5 €	30 jours
1	OTD employeur	200 €	30 jours
2	OTD CAF	200 €	30 jours
3	OTD bancaire	200 €	30 jours
4	Mise en demeure préalable à saisie	1000 €	30 jours
5	Saisie vente	1000 €	30 jours
6	Procédure de saisie extérieure	1000 €	30 jours

Questions diverses.

Eclairage public :

François DELAIRE informe qu'il a étudié la situation de l'éclairage public. Après un exposé verbal de comparaison entre deux solutions d'entretien et de mise en conformité il propose de transmettre aux conseillers un dossier comparatif en vue d'une prise de décision lors du prochain conseil.

Le conseil est d'accord.

Zone blanche

Une étude a été menée sur le terrain concernant la desserte de tous les opérateurs en téléphonie mobile et il s'avère que Melleran est resté classé en zone blanche.

3 terrains ont été proposés par la commune pour l'implantation d'un mât. Le conseil souhaite une rencontre avec Mr MORISSET du département des Deux-Sèvres, pour discuter sur le sujet et définir le lieu d'implantation de ce mât.

Le Maire.